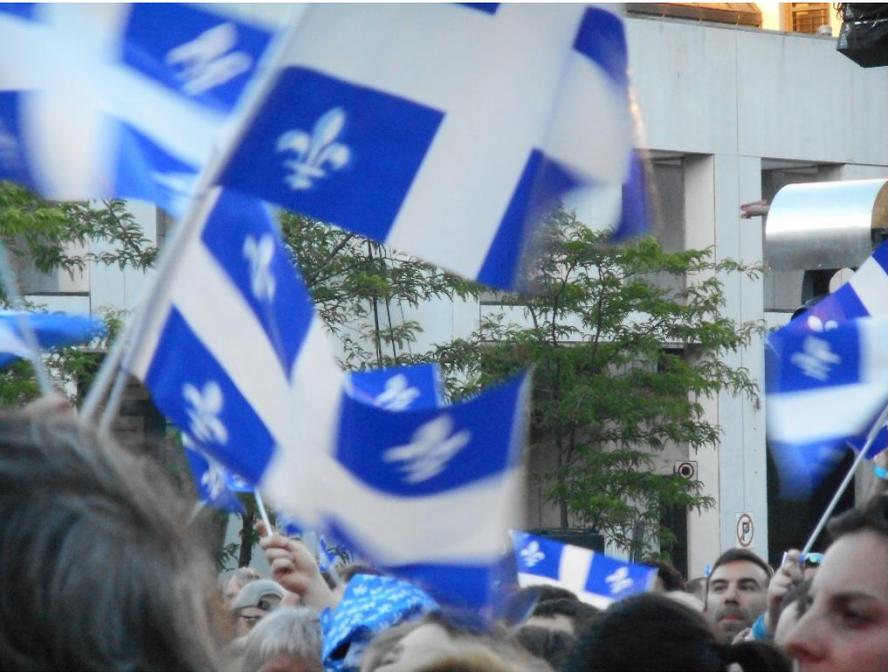




*BLA BLA*



**BONNE FÊTE NATIONALE**



**Ça va bien aller!**



**Parution 17 juin 2020**

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca) prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal., le lundi 4 mai 2020 à compter de 14 :00 hre.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

### **Sont présents soit à huis-clos dans la salle du conseil ou par téléconférence**

Monsieur André Henri, maire présent sur place  
M. Michel Prince, conseiller présent sur place  
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence  
M. Laurent Garneau, conseiller participe par téléconférence  
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence  
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence  
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

### **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement :**

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adopté le 6 avril 2020 qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncé par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site internet et par avis public en date du 27 mai 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser ses questions par courriel.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 13 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

# **LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie de huis clos et de téléconférence.

## **2. ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3. Adoption du procès-verbal d'avril 2020**
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes**
5. Dossier résolution 2020-04-053 rémunération d'une élue au programme prestation canadienne d'urgence fédéral
6. Adoption des comptes à payer ;
- 7. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.**
- 8. Rapport des comités ;**
- 9. Administration ;**
  - 8.1 Résolution jumelage étudiant avec Me Reynolds
  - 8.2 Annulation de la formation en avril de la DG et congrès 2020
  - 8.3 Annulation de la distribution des arbres
  - 8.4 Ouverture des soumissions pour la tonte de la pelouse
  - 8.5 Renouvellement de la cotisation annuelle Copernic 50.00\$
  - 8.6 Annulation de la rencontre du mois de mai avec St-Jacques
  - 8.7 Achat d'une caméra pour ordinateur de la DG
  - 8.9 Dossiers Tremblay
- 9. Aqueduc et égouts ;**
  - 9.1 Vidange de la fosse du site sanitaire de la municipalité
- 10. Sécurité publique ;**
  - 10.1 Disponibilité de Me Beauregard quant aux constats d'infraction
- 11. Voirie ;**
  - 11.1 Rapport de l'inspecteur
  - 11.2 Réparation du ponceau à l'entrée du bureau municipal (Cotation)
  - 11.3 Réparation du ponceau au 60 et 62 chemin du Lac Nicolet
  - 11.4 Débroussaillage Chemin de la Montagne
  - 11.5 Balayage des rues et de la cour municipale
  - 11.6 Réparation cour municipale
  - 11.7 Demande de Pierre Lequin
  - 11.8 Résolution pour déposer la reddition de compte de la TECQ 2014-2019.

**12. Urbanisme et environnement ;**

**13. Loisirs et culture ;**

13.3 Fête Nationale annulée

**14. Affaires diverses ;**

14.1 Dossier Dupuis

14.2 Vidange chemin de la Montagne

**15. Liste de la correspondance ;**

15.1 **VARIA**

15.2 Chauffage

15.3 Renouvellement carte de compétence de l'inspecteur

15.4 Respecter les normes gouvernementales

15.5 Jardin communautaire

15.6 Communiqué de presse

**16. Période de questions ;**

**17. Levée de la séance.**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Laurent Garneau conseiller, Appuyé par le Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :  
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**AJOURNEMENT DE LA REUNION A 14H10**

Sur proposition de Claude Caron, appuyé par Michel Prince, il est unanimement résolu, le Maire n'ayant pas voté, de suspendre pendant quelques minutes, la séance en cours.

**RETOUR A LA SÉANCE DU 4 MAI 2020 À 15H**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 avril 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### **3.1 RÉMUNÉRATION D'UNE ÉLUE AU PROGRAMME PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE FÉDÉRAL**

**Attendu qu'**en vertu du programme Fédéral de Prestation Canadienne d'Urgence mis à jour en date du 15 avril 2020 lequel élargissait l'admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence.

**Attendu que** les pompiers à temps partiel et les élus municipaux peuvent désormais bénéficier de cette prestation.

**Attendu que** pour donner suite à ces modifications qui ont été apporté après la séance du 4 avril 2020

**Attendu que** la résolution portant le numéro 2020-04-053 n'a plus d'effet.

**Attend que** la conseillère Madame Christine Marchand qui était la personne concernée, avait renoncé à sa rémunération du mois d'avril 2020.

**Attendu que** pour être admissible à la prestation d'urgence, elle devait renoncer à son salaire du mois d'avril 2020.

**Attendu que** la prestation a été accordé en date du 15 avril 2020.

**En conséquence**, sur proposition il est résolu à l'unanimité, M. le Maire n'ayant pas voté, d'accepter que le remboursement de la prestation de la séance du mois d'avril soit effectué à Madame Christine Marchand, ainsi que pour les séances suivantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	2040.80\$
DAS mensuel :	4015.96\$
Bell	54.00\$
Sogetel	282.55\$
Hydro Québec	256.25\$

## **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **63 749.12\$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

1	Épicerie du Coin (chocolats Pâques)	160.80
2	Entretien Général Lemay (5e vers. Déneigement / mars)	2 593.37
3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.47
4	Receveur Général du Canada (DAS)	1 162.92
5	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 853.04
6	Société Canadienne des postes (avis public - pelouse)	30.47
7	Visa Desjardins (divers)	26.79
8	Ville de Victoriaville (configuration)	787.20
9	TeamViewer (télétravail)	696.00
10	André Henri, maire	915.00
11	Michel Prince, conseiller	377.65
12	Christine Marchand, conseillère	377.65
13	Laurent Garneau, conseiller	377.65
14	Claude Caron, conseiller	377.65
15	Jonatan Roux, conseiller	377.65
16	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
17	Groupe Ultima inc. (assurances)	19 426.00
18	Bell Mobilité inc. (avril)	54.00
19	Buropro (avril)	524.57
20	La Capitale (mai)	976.95
21	Épicerie du Coin (avril)	262.66

22	Excavation Marquis Tardif inc. (6e vers. Déneigement / avril)	16 329.26
23	Gesterra (mars, avril)	5 362.76
24	Hydro-Québec (éclairage public / mars)	256.25
25	Sogetel (avril)	282.55
26	Ville de Disraëli (quote-part #2)	1 228.75
	Total du salaire de la D.G. :	2 040.80
	Total des salaires & déplacements :	5 482.61
	<b>TOTAL :</b>	<b>63 749.12 \$</b>

## **6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ; remis à plus tard**

## **7. RAPPORT DES COMITÉS ;**

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 RÉOLUTION JUMELAGE D'ETUDIANTS AVEC ME REYNOLDS**

**ATTENDU QUE** Me Reynolds ’œuvre dans le domaine du droit municipal depuis 25 ans et, qu’à plusieurs occasions, il a eu l’opportunité d’enseigner le cours de droit municipal aux étudiants de 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat en droit de l’Université de Sherbrooke.

**ATTENDU QU’**il s’agit d’un cours de 3<sup>e</sup> année dans lequel il désire que ses étudiants aient la chance de « vivre » le droit municipal plutôt que de l’apprendre dans les livres.

**ATTENDU QUE** Me Reynolds planifie que ses étudiants soient « jumelés » à ses clients municipaux, afin d’y rencontrer les élus et la direction générale.

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n’ayant pas voté :

**Que** le conseil municipal accepte l’offre de Me Reynolds d’un jumelage avec ses étudiants.

### **8.2 ANNULATION DE LA FORMATION D’AVRIL DE LA DG ET DU CONGRÈS 2020**

A titre d’information aux élus

### **8.3 ANNULATION DE LA DISTRIBUTION DES ARBRES**

A titre d'information aux élus

### **8.3 SOUMISSIONS POUR LA TONTE DES PELOUSES ET L'ENTRETIEN DES ROCAILLES.**

**Attendu que** la demande de soumission a été publiée à deux endroits désignés sur le territoire de la municipalité, a été inscrite sur le site internet de la municipalité, a été envoyée par la poste à chaque adresse postale sur son territoire en plus d'être transmise par courriel à chaque adresse d'abonné au Bla Bla;

**Attendu qu'une** seule soumission nous a été remise;

**Attendu que** le coût soumis pour l'été 2020 est de 2 688.00\$ avant taxes, la soumission incluant l'entretien des deux rocailles de fleurs à l'entrée et la sortie du village;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la soumission reçue de Entretien Général Lemay soit acceptée.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**Note : Le conseiller M. Laurent Garneau n'a pu maintenir sa participation à la séance à cause de difficultés de connexion internet ; absent à compter de 15h08.**

### **8.5 RENOUELEMENT COTISATION COPERNIC 50.00\$**

Sur proposition il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté,

Qu'un montant de 50.00\$ soit autorisé pour le renouvellement de la cotisation annuelle de Copernic.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### **8.6 ANNULATION DE LA RENCONTRE DU MOIS MAI AVEC ST-JACQUES**

Cette rencontre est annulée avec Disraeli, St-Jacques le Majeur et Sts-Martyrs-Canadiens

## **8.7 ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR ORDINATEUR DE LA DG**

**Attendu que** les besoins essentiels, l'achat d'une caméra pour l'ordinateur de la DG est devenu nécessaire.

**Attendu que** le coût prévu est de 125.00\$

**En conséquence** il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que l'achat d'une caméra soit autorisé.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

## **8.8 APPEL DU JUGEMENT DANS LES DOSSIERS 450-17-004629-128 ET 450-17-004628-120;**

**ATTENDU QUE** le jugement provenant de la Cour Supérieure dans les dossiers # 450-17-004629-128 et # 450-17-004628-120 a été prononcé en date du 24 avril 2020;

**ATTENDU QUE** le jugement ne répond pas aux objectifs fixés par le Conseil Municipal;

**ATTENDU QU'UNE entente existe quant aux coûts maximums relatifs aux démarches juridiques nécessaires à porter ledit jugement en appel;**

**ATTENDU QU'IL est de l'intérêt de la Municipalité de porter en appel ledit jugement;**

**En conséquence** il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**Que** le jugement prononcé par M. le Juge Claude Villeneuve J.C.S. dans les dossiers # 450-17-004629-128 et # 450-17-004628-120, soit porté en appel;

**Que** le mandat d'appel soit confié à Me Stéphane Reynolds de l'étude Cain Lamarre de Sherbrooke, le tout selon les modalités pécuniaires conclues entre les parties.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

## **9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;**

### **9.1 VIDANDE DE FOSSE DU SITE SANITAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**Attendu que** la municipalité a reçu deux cotations pour effectuer la vidange de la fosse sanitaire de la municipalité ;

**Attendu que** celle de la firme de VEOLIA est au coût de 14 937.92\$ et que celle de A.D.E. est au coût de 9 680.50\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que la cotation retenue soit celle de A.D.E au montant de 9 680.50\$

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;**

### **10.1 DISPONIBILITE DE ME BEAUREGARD**

La directrice générale a le mandat de connaître les disponibilités de Me Beauregard pour ses dossiers litigieux.

## **11. VOIRIE ;**

### **11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

Présenté aux élus par l'inspecteur.

**NOTE :** Le conseiller Claude Caron n'a pu maintenir sa participation à la séance à cause de problèmes de connexion internet ; absent à compter de 15hre.

### **11.2 REPLACEMENT DU PONCEAU A L'ENTRÉE DE LA COUR MUNICIPALE**

**Sur proposition** il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** les services d'Excavation Marquis Tardif soit retenus pour effectuer le remplacement du ponceau de l'entrée municipale au coût de 1281.97\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### **11.3 RÉPARATION DES PONCEAUX DEVANT LES NUMÉROS CIVIQUES 60 ET 62 CHEMIN DU LAC NICOLET**

**Sur proposition** il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services d'Excavation Marquis Tardif soit retenus pour effectuer la réparation des deux ponceaux mentionnés.

Que les travaux soient faits en régie interne.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### **11.4 DÉBROUSSAILLAGE AU CHEMIN DE LA MONTAGNE**

**Sur proposition** il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** les travaux de débroussaillage soient autorisés au montant de 5 000. \$ tel que prévu au budget 2020.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### **11.5 BALAYAGE DES RUES ET DE LA COUR MUNICIPALE**

**Sur proposition** il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le balayage de la cour municipale est donné à Entretien Générale Lemay.

**Que** le balayage des rues sera effectué selon la disponibilité de l'entrepreneur.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

### **11.6 RÉPARATION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL**

Reporté

### **11.7 DEMANDE DE M. PIERRE LEQUIN**

**Attendu que** M. Pierre Lequin, présente une demande pour être autorisé à enterrer des souches sur le terrain de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens situé en bordure de son terrain.

**Attendu que** la condition essentielle sera de remettre le terrain de la municipalité dans son état naturel.

**Sur proposition** il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'autorisation lui soit accordée à la condition essentielle de remettre le terrain de la municipalité dans son état naturel.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**La directrice générale demande si tous les participants sont présents car elle ne voit plus les présences sur sa tablette;**

**M. Michel Prince, confirme, M. André Henri maire, confirme, Mme Christine Marchand, confirme, M. Gilles Gosselin, confirme, M. Jonatan Roux confirme.**

**Absents ; M. Laurent Garneau et M. Claude Caron.**

**Nous avons toujours le quorum. À 15h15**

## **12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **13. LOISIRS ET CULTURE**

#### **13.1 Annulations de la fête nationale**

## **14. AFFAIRES DIVERSES ;**

### **14.1 DOSSIER DUPUIS**

**Attendu qu'un** tableau a été préparée par Madame Caroline Lalonde pour une base de négociation entre les parties.

**Attendu que** ce document est informatif et qu'il est de la compétence du conseil municipal de le modifier à souhait ;

**Attendu que** le comité de négociation a l'autorisation de faire une rencontre virtuelle avec Madame Caroline Lalonde, du ministère des affaires municipales, poste de Victoriaville pour mieux comprendre et modifier au besoin le tableau qu'elle présenté.

**Attendu que** le Comité de négociation composé de M. André Henri, maire, Madame Christine Marchand, conseillère ainsi que M. Claude Caron, conseiller a le mandat de présenter si nécessaire un document à la municipalité de Ham-Sud et de négocier au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens une entente quant au transfert de certains immeubles de la municipalité de Ham Sud vers la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

**En conséquence**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le comité de négociation soit autorisé à tenir une rencontre virtuelle avec Madame Caroline Lalonde, du ministère des affaires municipales poste de Victoriaville pour mieux comprendre et modifier au besoin le tableau qu'elle a été présentée.

**Que** le Comité de négociation composé de M. André Henri, maire, Madame Christine Marchand, conseillère ainsi que M. Claude Caron, conseiller aie le mandat de présenter si nécessaire un document à la municipalité de Ham-Sud et de négocier au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens une entente quant au transfert de certains immeubles de la municipalité de Ham Sud vers la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

## **14.2 DOSSIER VIDANGE AVEC HAM-NORD**

Dossier reporté à cause d'un manque d'information

## **14.3 CORRESPONDANCE**

- 1- Publicité pour les bénévoles
- 2- Revue municipale
- 3- Annulation des activités liées à la Fête Nationale
- 4- Annulation de la formation de la DG en avril 2020 (CCU et dérogation)
- 5- Annulation du congrès de la DG en juin 2020

## **14. VARIA**

#### **14.1 INFORMATIONS QUANT AU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

M. Gilles Gosselin demande obtient le mandat de demander des soumissions pour remplacer la fournaise à air chaud et installer une thermo pompe, le tout pour chauffer et climatiser l'édifice municipal.

#### **15.2 RENOVELLEMENT DE LA CARTE DE COMPÉTENCE DU PRÉPOSÉ À L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AU COÛT DE 117.00\$**

**Sur proposition** il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les frais de renouvellement de la carte de compétence pour le préposé à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées soit payé au montant de 117.00\$.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

#### **15.3 RESPECT DES NORMES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Attendu que** des avis publics doivent être placés aux endroits publics tel qu'au quai municipal, et au terrain de jeu sur lesquels sont inscrits l'obligation de respecter les normes de la sécurité publique.

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les avis soient placés aux endroits concernés.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

#### **15.4. JARDIN COMMUNAUTAIRE**

La confection du jardin communautaire est reportée en 2021.

#### **15.5 COMMUNIQUÉ DE PRESSE MAE**

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité soit d'accord avec le communiqué de presse MAE préparé par M. Gardner de la MRC d'ARTHABASKA.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**16 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Proposé par Gilles Gosselin, conseiller à 15h25.

**PRENEZ NOTE QUE LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SONT TOUJOURS AU TRAVAIL, VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIEL.**

**NOUS SOMMES FERMÉS UNIQUEMENT AU PUBLIC MAIS TOUS LES SERVICES VOUS SONT OFFERTS NORMALEMENT PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE**

**THERESE LEMAY, 819-344-5171 POSTE 1      CELL :819-350-5060**

**SONIA LEMAY 819-344-5171 POSTE 2      CELL ;819-740-0383**

**PIERRE RAMSAY 819-344-5171 POSTE 3      CELL 819-357-5688**



**Cantine/ Restaurant &  
Dépanneur.  
POUR PLUS  
D'INFORMATION,  
TÉL :  
819-464-2899**

**VOUS POUVEZ COMMANDER PAR TÉLÉPHONE  
VOTRE PIZZA OU AUTRES REPAS**

**Ouverture de l'épicerie du coin 7 JOURS**

**Cantine ouverte du jeudi au dimanche**

**S.V.P ENCOURAGONS NOTRE COMMERCE C'EST  
IMPORTANT POUR SA SURVIE EN CETTE PÉRIODE  
DIFFICILE POUR TOUS.**

**BONNE NOUVELLE : LES DÉJEUNERS ET LE SOUPER  
MÉCHOUI SONT DE RETOUR A PARTIR DU 4 JUILLET.**

**VEUILLEZ RÉSERVER VOTRE PLACE**

**AU 819-464-2899**

**L'épicerie et la boucherie sont ouvert, à tous les jours.**



**Prenez note que si vous désirez un  
délicieux petit poulet cuit sur la broche  
il faut le réserver pour le vendredi  
seulement pour souper.**

### **AVIS IMPORTANT**

**LE PAIEMENT DE VOS COMPTES DE TAXES DOIT SE  
FAIRE PAR CHÈQUE OU PAR DÉPÔT DIRECT!**

**LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AVRIL. LES MEMBRES DU CONSEIL ONT PRIS LA  
DÉCISION DE RETIRER LES INTÉRÊTS ET LES FRAIS  
DE PÉNALITÉS SUR LE COMPTE DE TAXE DE  
L'ANNÉE 2020.**

**JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020 CECI DANS LE BUT  
D'APPORTER UNE AIDE À NOS CITOYENS.**

## MESSAGE DE GESTERRA



Programme de vidange  
des fosses septiques  
dans la MRC  
d'Arthabaska

### SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

La période de vidange des fosses septiques  
prévue dans votre municipalité aura lieu  
**du 4 au 7 août 2020**



VISITEZ LE [FOSSSARTHABASKA.CA](http://FOSSSARTHABASKA.CA) POUR ACCÉDER AU CALENDRIER

### IMPORTANT

**IL EST POSSIBLE QUE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET NE SOIT PAS OUVERTE AU PUBLIC ENCORE VEUILLEZ SUIVRE LES DIRECTIVES SUR NOTRE SITE INTERNET ET LES AVIS.**

**LES SÉANCES DU CONSEIL DU MOIS MAI ET JUIN SONT ENREGISTRÉES ET DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB**

**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS FAITES NOUS LES PARVENIR PAR COURRIEL AU PLUS TARD LE LUNDI DE LA SÉANCE À MIDI TOUTE DEMANDE SERA REMISE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

### AVIS PUBLIC

**UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE A ÉTÉ PRÉSENTÉE AU C.C.U. LUNDI LE 15 JUIN 2020.**

Cette demande est la suivante :

Prévoit le lotissement de deux terrains situés au 195 chemin du Lac Nicolet l'un possède 4003.6 mc et l'autre 4 001.7mc  
La dérogation est sur la largeur du terrain. Le règlement municipal possède deux versions différentes de cette dérogation.

## **POUR DONNER SUITE À LA COVID-19 VOICI LE MODE DE FONCTIONNEMENT POUR VOUS FAIRE ENTENDRE.**

Toute personne qui désire présenter ses questions nous vous prions de les transmettre par écrit et ceci dans les 15 jours ( 3 juillet 2020, suivant la publication de l'avis public tel que prévu à la Loi.

**Les municipalités peuvent demander aux citoyens de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours. Depuis le 7 mai 2020. Toute correspondance reçue concernant cette demande de dérogation sera lue à voix haute lors de l'enregistrement de la séance ainsi que les réponses des membres du conseil municipal.**

## **AVIS PUBLIC**

### **CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DES SAINTS- MARTYRS-CANADIENS**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ** *Thérèse Nolet Lemay* Secrétaire-trésorier de ladite municipalité, que les membres du Conseil lors d'une session régulière **qui sera tenue lundi 6 juillet 2020 à 15 heures à huis clos, a lieu au 13, chemin du Village Saints-Martyrs- Canadiens.**

**STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :**

#### **NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Lotissement de 2 terrains (Règlement de lotissement et règlement zonage et Grille sont contradictoire concernant la marge avant ou arrière)

**Cette demande est localisée comme suit :**

**NUMÉRO CIVIQUE : 195 Chemin du Lac Nicolet  
LOT ; 6076658 et 6076658**

**MATRICULE : 1976-82-8565**





## MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

### MESSAGE IMPORTANT AUX CITOYENS ET CITOYENNES.

En accord avec les directives des autorités de la Santé publique, compte tenu de la situation liée à la pandémie mondiale provoquée par la COVID 19 et dans un souci de contribuer à l'effort individuel et collectif pour endiguer le virus, nous vous informons que la mairie et le parc de jeu, sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, les services aux citoyens sont maintenus aux horaires habituels, **mais par téléphone ou communications électroniques seulement** ceci aux heures normales d'ouverture.

Les paiements de taxes et autres documents peuvent être déposés dans la boîte sécurisée à l'extérieur de la mairie. Tous ceux et celles qui reviennent de voyage sont invités à se mettre en isolement volontaire pour une période de 14 jours.

Pour toute information concernant le Coronavirus, communiquez avec le 1-877-644-4545 Soyons solidaires, respectons les consignes de la Santé publique !

Merci à tous et à toutes de votre collaboration !

Thérèse Lemay dg

## **AVIS IMPORTANT**

**COMME VOUS LE SAVEZ LA FÊTE NATIONALE  
N' Aura PAS LIEU CET ÉTÉ.**

**CEPENDANT NOUS AVONS PENSÉS VOUS OFFRIR LA  
POSSIBILITÉ DE DÉCORER VOS RÉSIDENCES POUR  
LE 24 JUIN.**

**UN ENSEMBLES DE BANDEROLES ET POSTER VOUS  
SERONT REMIS GRATUITEMENT AUX PERSONNES  
QUI EN FERONT LA DEMANDE ET QUI DÉSIRENT Y  
PARTICIPER.**

**IL Y AURA DES PRIX DE PARTICIPATION QUI  
SERONT ATTRIBUÉS PAR UN TIRAGE AU SORT.**



**UN RALLY MAISON VOUS  
EST DISTRUBUÉ DANS  
CHAQUE RÉSIDENCE À  
VOUS DE PARTICIPER ET  
DE PRENDRE LA CHANCE  
DE GAGNER DES PRIX . LES**

**TIRAGES AURONT LIEU À LA SEANCE DU CONSEIL  
EN DATE DU 6 JUILLET.**



**CEPENDANT IL FAUT ESPÉRER QUE  
NOTRE CONCOURS DE PHOTOS À  
L'AUTOMNE PUISSE SE RÉALISER.**

**PRÉPARER VOUS POUR NOUS FAIRE  
PARVENIR VOS MAGNIFIQUES PHOTOS.**

## OVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous prévoyons prochainement l'ouverture de la bibliothèque municipale pour le 28 juin les directives suivantes devront être respectées ceci jusqu'à nouvelle ordre  
Une seule personne à la fois.

Lavage des mains obligatoire

Garder distances de 2 mètres,

Le port du masque/ couvre visage serait apprécié

Seul la / le bénévole aura l'autorisation d'aller chercher ou porter les livres sur les rayons.

La désinfection des poignées de portes et rampe d'escalier sont nécessaires après chaque client.

La réception de tout colis ne doit être ouvert avant 24 h après la réception.

**Ouverture bientôt du bureau municipal lorsque nous aurons reçus tous les équipements de protection nous allons ouvrir selon les normes suivantes :**

**Sur rendez-vous et une seule personne à la fois en après-midi ceci jusqu'à nouvelle ordre.**

- **Obligation de se laver les mains.**
- **Garder distance de 2 mètres,**
- **Le port du masque / couvre visage est recommandé**
- **Remplir le questionnaire sur place.**

**VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE INTERNET  
ET LE TABLEAU PUBLICITAIRE.**

**ANNULATION DE LA TRAVERSÉE 2020**

**Malheureusement pour donner suite à la Covid-19 nous sommes dans l'obligation de reporter la traversée du Lac 2020 au 21 août 2021. Le remboursement des inscriptions reçues sera retourné d'ici le 30 août 2020. Merci de votre collaboration et à l'an prochain.**



## NOUVELLE NAISSANCE

**Bienvenue MÉRÉDITH dans notre communauté. Félicitations aux nouveaux parents de ce petit trésor.**

**Centre de prévention Suicide**  
Arthabaska-Érable

*Parles-en...  
Ta VIE est importante!*

*Sème la vie!*

Vous pensez au suicide ?  
Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage ?  
Vous êtes endeuillé par suicide ?

*Nous sommes là pour vous!*

Tous nos services sont gratuits et confidentiels.

**24 heures par jour • 7 jours par semaine**

<b>MRC DE L'ÉRABLE</b> 819 362-8581	<b>MRC D'ARTHABASKA</b> 819 751-2205	<b>PARTOUT AU QUÉBEC</b> <b>1 866 APPELLE</b> (1 866 277-3553)
--	---	--

[www.cpsae.ca](http://www.cpsae.ca)

Formation "AGIR en sentinelle pour la prévention du suicide"  
Pour inscription et information: 819 751-8545 poste 4 ou 6

## MESSAGE TRÈS IMPORTANT

### **Une nouvelle procédure lors de vidanges d'urgence des fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska**

Victoriaville, le 3 juin 2020 – Une nouvelle procédure est maintenant en vigueur sur le territoire de la MRC d'Arthabaska pour les vidanges d'urgence des fosses septiques en milieu résidentiel. Selon les nouvelles dispositions du règlement 399, le propriétaire d'une fosse septique en milieu résidentiel peut mandater tout entrepreneur qualifié afin de réaliser une vidange supplémentaire ou une vidange d'urgence de sa fosse. Lors d'une entente avec un entrepreneur pour une

**vidange d'urgence, les modalités de paiement doivent être établies directement avec le prestataire de service.**

Cette modification ne remplace pas et n'annule pas la vidange systématique dont les opérations demeurent la responsabilité exclusive de Gaudreau Environnement, mandaté par Gesterra, prévue systématiquement tous les 2 ans pour les résidences occupées de façon permanente et tous les 4 ans pour les résidences occupées de façon saisonnière.

Selon les nouvelles dispositions du règlement, si un propriétaire souhaite effectuer une vidange supplémentaire lors de la même année qu'est prévue une vidange systématique, il peut faire la demande via le programme de la MRC d'Arthabaska en contactant sa municipalité. Dans ce cas, cette vidange supplémentaire deviendra un devancement, c'est-à-dire que la vidange systématique prévue plus tard sera annulée. Le devancement sera considéré comme une vidange obligatoire (vidange systématique). Un seul devancement est possible. Dans le cas où le propriétaire communique avec un autre entrepreneur, la vidange systématique ne pourra pas être annulée. À noter qu'il y a quelques particularités lors d'un changement de fosse, bien vouloir communiquer avec la municipalité pour plus de détails

Si la vidange supplémentaire demandée n'a pas lieu dans l'année de la vidange systématique, le propriétaire peut communiquer avec l'entrepreneur de son choix. Dans ce cas, le propriétaire devra acquitter la facture directement à l'entrepreneur qu'il aura contacté.

Dans les cas où le citoyen adresse sa demande de vidange supplémentaire via le programme de la MRC d'Arthabaska, le citoyen peut utiliser le calendrier de vidange supplémentaire ([www.fossesarthabaska.ca](http://www.fossesarthabaska.ca) dans la section « Documentation à télécharger »). Ce service permet de regrouper les vidanges supplémentaires dans un même secteur pour bénéficier d'un tarif plus avantageux avec l'entrepreneur mandaté par Gesterra.

Rappelons que la vidange systématique en milieu résidentiel est en vigueur depuis 2018 sur le territoire des 22 municipalités de la MRC. Cet avis concerne l'ensemble des propriétaires résidentiels détenant une fosse septique à Chesterville, Daveluyville, Kingsey Falls, Ham-Nord, Maddington Falls, Notre-Dame-de-Ham, Saint-Albert, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Rosaire, Saint-Samuel, Saint-Valère, Sainte-Clotilde-de-

Horton, Sainte-Élizabéth-de-Warwick, Sainte-Hélène-de-Chester, Sainte-Séraphine et Saints-Martyrs-Canadiens, Tingwick, Victoriaville et Warwick.

Pour plus de détails sur la vidange des fosses septiques sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, vous pouvez consulter le [www.fossesarthabaska.ca](http://www.fossesarthabaska.ca)

Source : Charles Verville Division des communications  
MRC d'Arthabaska [media@mrc-arthabaska.qc.ca](mailto:media@mrc-arthabaska.qc.ca)  
[819-752-2444](tel:819-752-2444) poste 3276



Programme de vidange  
des fosses septiques  
dans la MRC  
d'Arthabaska

## MODIFICATION AU PROGRAMME

### VIDANGE SUPPLÉMENTAIRE

Le citoyen doit communiquer avec sa municipalité pour  
une vidange supplémentaire.

OU

Le citoyen peut communiquer avec l'entrepreneur de son  
choix.

[FOSESARTHABASKA.CA](http://FOSESARTHABASKA.CA)

## Communiqué important pour les membres Desjardins Réouverture du centre de services Ham-Nord le lundi 15 juin

La direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francs a  
décidé d'ouvrir dès **le lundi 15 juin** le service au comptoir  
caissier du centre de services Ham-Nord afin d'offrir un

accès de proximité étant donné les travaux majeurs actuellement réalisés sur la 161. Rappelons que depuis le 18 mars dernier, la Caisse Desjardins des Bois-Francs a favorisé une prestation de services à distance et a maintenu l'accès physique de 4 centres de services sur 6 selon la recommandation du Mouvement Desjardins en vigueur jusqu'au 31 août. Pour Ham-Nord, il s'agit donc d'une mesure exceptionnelle en lien avec les travaux routiers. La santé et la sécurité des membres, clients et employés est une priorité pour le Mouvement Desjardins. La Caisse a mis en place des mesures afin de limiter la propagation du virus. Nous comptons sur nos membres et clients pour respecter les mesures d'hygiène en place comme garder en tout temps une distance de 2 mètres avec toutes les personnes qui se présenteront au centre de services. De l'affichage sera installé à cet effet. **L'accès au centre se fera une personne à la fois, c'est pourquoi la porte sera verrouillée en tout temps.**

Tous les services en conseils financiers demeurent sur rendez-vous et par téléphone seulement.

Desjardins continue de suivre les directives émises par les gouvernements et la santé publique, qui continuent d'appeler à la prudence et qui favorisent une reprise progressive des activités économiques. Veuillez donc noter les heures d'ouverture ajustées durant cette période de pandémie :

Lundi : 10 h à 13 h,      Mardi :10 h à 13 h,  
Mercredi :10 h à 13 h      Jeudi :10 h à 15 h,  
Vendredi :10 h à 13 h

# PUBLICITÉ



La P'tite  
Boîte à Miel

**PHILIPPE TOUTANT, PROP.**  
**(450) -518-4727**

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG**  
**Tel : 819-344-5213**

**ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC**  
**TEL : 819-740-9283**

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**  
**TEL: 819-352-0226**

*Juliette St-Amand*  
(Vitrail, tissage, tricot)  
117, chemin du Lac Nicolet  
Saints-Martyrs-Canadiens  
(819) 344-5589



*Érablière Re Pau*  
118, chemin du Lac Nicolet  
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589  
819-344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

## DRUMMONDVILLE

5224 BOUL. ST-JOSEPH  
(QC) J2A 3V9  
819 472-3286

## VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.  
(QC) G6P 1G8  
819 751-3286

## WARWICK

1, ROUTE 116 E.  
(QC) J0A 1M0  
819 358-3950

## QUÉBEC

C.P. 57024  
G1E 7G3  
418 660-4751

[GROUPEDGP.COM](http://GROUPEDGP.COM)